

N° 24

Octobre 2019

DG FINANCES

4ÈME TRIMESTRE 2019

Patrimoine



Les problématiques des familles recomposées

Investissement



Le fonds Artificial Intelligence :
Une idée d'investissement ?

Actualité financière & commerce mondial



Est-ce la fin du fonds en
Euro ?
Baisse des taux, vers une
récession ?
L'or noir en vedette ?

PARLONS FINANCES :

"L'intelligence artificielle est une révolution, mais à la différence des précédentes, la transition sera bien plus rapide et son impact plus profond"

SOMMAIRE

- 03** **Finance** • Marchés financiers, commerce mondial, opportunités d'investissements
- 04** **Le fonds Echiquier Artificial Intelligence** : une des premières solutions d'investissement dédiées à l'intelligence artificielle
- 05** **SCPI - IMMOBILIER** • Investir dans une SCPI détenant des actifs 100% allemands, une idée de diversification/
Focus sur la SCPI Eurovalys
- 06** **Quelles sont les problématiques liées aux familles recomposées?** • Des solutions existent pour protéger le conjoint et les enfants
- 07** **L'adoption** • Le cas précis de l'adoption de l'enfant du conjoint
- 08** **Lifestyle** • Les associations soutenues par le cabinet
- 09** Où sortir ? / Que lire ? / Que voir ?
- 10** La recette du chef !

FINANCE : DISLOCATION DÉMOCRATIQUE ET SCHIZOPHRÉNIE FINANCIÈRE

3

Une banque centrale encore et toujours présente : à moins de quatre semaines de la fin de son mandat, Mario DRAGHI a encore une fois prouvé sa capacité d'action en annonçant un certain nombre de mesures et surtout un quantitative easing sans horizon...

Dans cette atmosphère, pour le moins inédite et après quelques minutes de baisses abyssales pour les taux souverains de la zone euro, les investisseurs ont finalement opté pour une position dite "Risk On" favorable aux actions.

Rien de bien différent par rapport aux huit derniers mois me direz-vous ? Et pourtant ! Dans un marché consensuel depuis plus de dix-huit mois, où **les valeurs de croissance** règnent sans partage, et le critère de valorisation ne rentre plus en ligne de compte, les investisseurs, tels une belle endormie, ont subitement retourné leur veste, donnant la part belle aux banques et aux **valeurs délaissées**.

Cette rotation est-elle durable ? Toutefois, il semblerait que la prise de conscience soit bien présente.

Les valeurs de croissance de qualité ne sont certainement pas à clouer au pilori, mais le retour du **critère de la valorisation** serait la moindre des choses dans un marché faussé par **l'injection de liquidités** et où **les grands principes de l'orthodoxie financière s'en trouvent bafoués** !

Chers Clients, soyez assurés que la raison reste notre seul guide, dans un contexte de profonde mutation, où les actifs immobiliers sont à ce jour les grands gagnants !

Évolution des indices depuis le 1er janvier 2019 au 03/10/19

INDICES BOURSIERS	VARIATION
CAC 40	+15.19 %
DAX	+13.26 %
NIKKEI	+6.63 %
NASDAQ	+17.33 %
DOW JONES	+11.79 %
OR	+17.74 %

TAUX DE CHANGE AU COMPTANT

	EUR	USD	JPY	GBP	CHF	CAD
EUR	1.0000	1.0961	117.4550	0.8916	1.0931	1.4609
USD	0.9122	1.0000	107.1650	0.8133	0.9973	1.3328
JPY	0.0085	0.0093	1.0000	0.0076	0.0093	0.0124
GBP	1.1216	1.2292	131.7300	1.0000	1.2262	1.6383
CHF	0.9148	1.0028	107.4550	0.8156	1.0000	1.3367
CAD	0.6844	0.7502	80.3924	0.6102	0.7481	1.0000

Tous les taux de change

Le fonds en euros : chronique d'une mort annoncée

Le ralentissement économique est **global** et est directement lié aux tensions commerciales qui freinent les flux d'échanges et l'investissement des entreprises. L'**économie européenne** est affectée, d'autant plus que le Brexit constitue un choc supplémentaire de confiance. L'économie américaine ralentit également. Tous ces éléments ont contribué à **une forte baisse des taux en zone euro**.

Le Bund allemand à 10 ans, considéré comme la référence pour les taux longs en Europe, a atteint un nouveau plus bas historique. Le rendement obligataire de même maturité pour la France est quant à lui passé de 0,68% à -0,41% (soit -108bps) sur la même période. Quant au taux 15 ans, il s'est établi pour la première fois en territoire négatif.

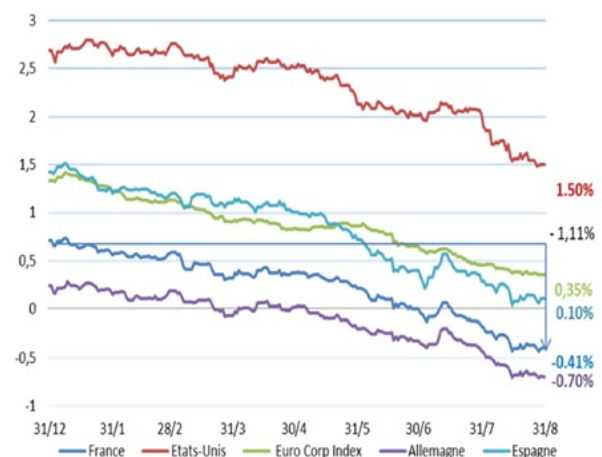


Dans ce contexte de croissance en berne et d'inflation atone, les banques centrales sont en alerte.

La BCE a baissé en septembre le taux d'intérêt de dépôt de -0,4% à -0,5%, mettant ainsi en place une politique plus accommodante des dépôts pour soulager les banques et **relancer l'assouplissement quantitatif**. Les rendements obligataires devraient donc rester extrêmement bas, ce qui devrait soutenir la demande pour le crédit.

Tous ces éléments entraînent mécaniquement **une érosion naturelle du taux de rendement prospectif des portefeuilles d'assurance**. Cet environnement durable de taux négatifs ne permettra plus à l'avenir au fonds euros de remplir sa promesse de rendement, de garantie du capital et de liquidité journalière.

Quatre compagnies d'assurance-vie, de manière officiellement non concertée, ont publiquement annoncé leur volonté de ne plus commercialiser de fonds euros à l'avenir.



ECHIQUIER ARTIFICIAL INTELLIGENCE :

Sicav investie dans les grandes valeurs internationales qui bénéficient ou développent l'intelligence artificielle.

4

Le commentaire du gérant Rolando Grandi sur ce nouveau fonds différenciant :

La trêve estivale fût plutôt agitée par les nouvelles des banques centrales, des guerres commerciales et l'instabilité à Hong-Kong. Malgré cette volatilité, le fonds s'est démarqué grâce à la bonne tenue des titres chinois comme PING AN HEALTHCARE ou PINDUODUO.

Les deux sociétés utilisent l'IA comme fondement de leur activité, la première tel un médecin virtuel qui diagnostique les patients à distance et l'autre comme moteur de recommandation proposant des produits à acheter en ligne.

Cette dernière est d'autant plus impressionnante que les chiffres de croissance sont exponentiels (+170% sur le T2). PINDUODUO bénéficie de l'effet viral de son offre dans laquelle l'utilisateur et ses amis peuvent acheter simultanément des produits remisés. L'IA est présente à tous les niveaux de l'entreprise comme la logistique.

Elle a lancé la 2ème plus grande plateforme de mise en relation de clients et fournisseurs pour la livraison à domicile.

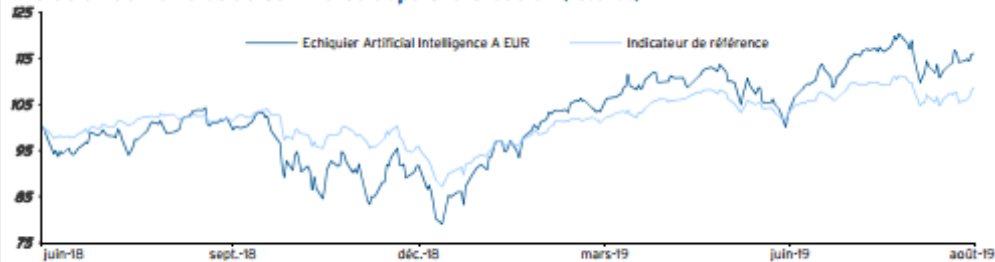
UN FONDS THÉMATIQUE :
C'EST QUOI ?

FOCUS SUR UN FONDS THÉMATIQUE: ECHIQUIER ARTIFICIAL INTELLIGENCE

" Pour le 354ème anniversaire du compositeur, le 21 mars dernier, Google a permis à ses utilisateurs de créer une partition à la manière de Jean-Sébastien BACH, et Huawei a réussi à finir la symphonie inachevée n°8 de Schubert. Des prouesses rendues possibles grâce à l'intelligence artificielle, qui impacte tous les pans de l'économie et transforme l'inimaginable en possible. "

Son processus d'investissement est à la fois quantitatif et qualitatif. Le gérant utilise des algorithmes sémantiques pour constituer un univers d'investissement exhaustif à partir duquel quatre profils d'entreprises sont éligibles : **celles qui développent l'IA, celles qui l'adoptent, celles qui fournissent l'infrastructure et celles qui dotent l'IA de capacités sensorielles**. Une approche disciplinée de valorisation permet ensuite de sélectionner les sociétés présentant un potentiel d'appréciation important sur 3 ans.

Evolution de l'OPC et de son indice depuis la création (Base 100)



Echiquier Artificial Intelligence A EUR enregistre une performance de 16,0% contre 8,6% pour son indice depuis sa création.

Performances cumulées (%)

	OPC	Indice
1 mois	-0,8	-1,0
YTD	+35,1	+19,5
Depuis la création	+16,0	+8,6

Performances annualisées (%)

	OPC	Indice
1 an	+12,2	+5,8
Depuis la création	+13,2	+7,2

Echiquier Artificial Intelligence ne se limite pas aux seules valeurs technologiques. Le gérant cherche à investir de manière plus globale dans les leaders en forte croissance qui développent ou bénéficient de l'IA, en ciblant 4 profils d'entreprises : les développeurs d'IA, les utilisateurs d'IA, les fournisseurs d'infrastructures physiques ou digitales, et les facilitateurs.

Le gérant investit partout dans le monde, selon un processus qui associe à son savoir-faire de sélection de valeurs à un filtrage quantitatif.

Les Chiffres clés : 328 M€ de capitalisation - 4507 associés - 4,5% de taux de distribution 2018 net fiscalité allemande, au 30/06/2019

LES POINTS FORTS :

- Investissement dans la 1ère économie européenne
- Des critères de sélection des immeubles très rigoureux
- Les avantages de la convention fiscale franco-allemande
- Un produit adapté à la clientèle institutionnelle et privée
- Une présence du groupe en Allemagne depuis plus de 10 ans



FOCUS SUR LA SCPI EUROVALYS : Spécialisée en murs de commerces allemands

Fiscalité franco-allemande*

ALLEMAGNE

- La SCPI est soumise à l'IS allemand (le droit d'imposer les revenus locatifs est attribué conventionnellement à l'Allemagne; l'Allemagne assimile la SCPI à une société de capitaux relevant de l'IS) au **taux cumulé de 15,825%**(article 3 de la convention fiscale franco-allemande).
- L'assiette de l'IS comprend les revenus locatifs nets des charges.

FRANCE

- Les revenus distribués par la SCPI sont exemptés d'impôt sur le revenu en France lorsqu'ils sont perçus par des investisseurs personnes physiques domiciliées en France. Ces revenus de source étrangère doivent être déclarés par les contribuables français lors de leur déclaration de revenus (cerfa 2047). Toutefois, en vue d'éviter une double imposition, les résidents français ont droit à un crédit d'impôt imputable sur l'impôt sur le revenu. Ce crédit d'impôt est égal au montant de l'impôt français correspondant aux revenus de source allemande provenant de la SCPI. Lorsque le crédit d'impôt ne peut être imputé en totalité, l'excédent n'est pas restitué. Cette méthode de calcul du crédit d'impôt, également appelée « méthode de l'imputation » conduit à l'exemption des revenus de source étrangère, au taux moyen d'imposition. (article 20 al.2 a) cc) de la convention fiscale franco-allemande).

CONVENTION FISCALE FRANCO-ALLEMANDE

- Taxation des plus-values sur cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière au lieu de situation des immeubles
- Pas de changement de l'imposition des revenus immobiliers.

CSG/CRDS allemands, donc pas de frottement supplémentaire.

Prélèvements Sociaux (PS) français : Crédit d'impôt égal au montant des prélèvements sociaux calculés sur les revenus fonciers. Les PS sont assimilés au même régime que l'impôt sur le revenu pour éviter la double imposition et par conséquent, ils bénéficient du mécanisme de l'imputation (méthode de calcul du crédit d'impôt).

- **CARACTERISTIQUES :**
- 1ère économie européenne et 4ème mondiale
 - Des investissements répartis au sein des plus grandes villes allemandes : Berlin, Munich, Francfort, Cologne, Hambourg, Düsseldorf
 - Des loyers modérés qui laissent place à des opportunités à long terme
 - Un taux de chômage parmi les plus bas d'Europe
 - Une fiscalité des revenus locatifs favorables en Allemagne
 - 61 milliards d'euros investis dans l'immobilier tertiaire en 2018 contre 31 milliards d'euros en France

Fiscalité des SCPI d'entreprise : l'Allemagne plus attractive que la France, la preuve en chiffres.
Exemple : souscription de 50 000 € par un investisseur personne physique avec un taux marginal d'imposition de 41% (revenu global 150 000 €, 3 parts fiscales) ; comparatif entre deux SCPI, une investissant en France et une en Allemagne, bénéficiant chacune d'un revenu locatif distribué de 4,50 %

SCPI INVESTIE EN FRANCE	SCPI INVESTIE EN ALLEMAGNE
Revenu distribué 4,50 %	Revenu distribué 4,50 %*
- 17,2% Prélèvements sociaux dont 6,8% déductibles en N+1	Revenu à déclarer en France: Un crédit d'impôt sera attribué compensant la fiscalité française (frottement fiscal résiduel lié à l'augmentation du taux moyen d'imposition)
- 41% Taux Marginal d'imposition	
=	=
RENDEMENT NET 1,88 %	RENDEMENT NET 3,43 %

Comparaison d'une SCPI investie en France et d'une SCPI principalement investie en Allemagne :

L'exemple est établi dans le cas d'une souscription de 50 000 € par un investisseur personne physique avec un taux marginal d'imposition de 41% (revenu global 150 000 €, 3 parts fiscales). Les deux SCPI de bureaux et commerces bénéficient d'un **revenu locatif distribué de 4.5%**

FRANCE
1,88%
rendement net après impôts⁽²⁾

ALLEMAGNE
3,43%
rendement net après impôts⁽³⁾

⁽¹⁾Commission européenne 2015

⁽²⁾La fiscalité française se compose de 17,2% de prélèvements sociaux dont 6,8% déductibles en N+1, et d'un taux marginal d'imposition de 41%.

⁽³⁾Un crédit d'impôt sera attribué compensant la fiscalité française (frottement fiscal résiduel lié à l'augmentation du taux moyen d'imposition). L'impôt allemand sur les sociétés prélevé à la source au taux de 15,825%, est déjà payé par la SCPI en amont de la distribution aux associés.

* L'impôt allemand sur les sociétés prélevé à la source au taux de 15,825 % est déjà payé par la SCPI en amont de la distribution aux associés.

LES FAMILLES RECOMPOSEES : L'expression des nouveaux modes de vie

6

Hier marginales, aujourd'hui pleinement intégrées dans notre société, les familles recomposées sont l'expression des nouveaux modes de vie. Aujourd'hui, 1 mariage sur 2 finit en divorce et 3 enfants sur 10 ne vivent pas dans une famille « traditionnelle ». Il y a 800 000 familles recomposées en France. Désormais, la prise en compte patrimoniale de ces familles est devenue essentielle, il convient à la fois de gérer le poids du passé lié à l'existence des précédentes familles et de penser à la protection de la famille actuelle, c'est-à-dire à celle du nouveau conjoint et des enfants, ces deux objectifs devant être menés conjointement, d'où les problématiques liées à l'éclatement de la famille :

- Protection du nouveau conjoint survivant ?
- Préservation des intérêts des enfants du 1er et du 2ème lit ?
- Conserver une équité dans la transmission ?

1. PROTÉGER SON CONJOINT

- S'il ne souhaite ni se marier ni se pacser** : désignation possible par testament (hors réserve héréditaire) : mais taxation aux droits de mutation à titre gratuit de 60%
- S'il souhaite se pacser** : déclaration commune à la mairie, désignation du partenaire de PACS dans un testament (il n'est pas héritier de fait), il sera exonéré fiscalement (attention à la réserve héréditaire) : on pourra prévoir par exemple la donation de l'usufruit de la résidence principale.
- S'il souhaite se marier** : choix d'un régime matrimonial sur mesure + avantages matrimoniaux possibles (préciput-attribution intégrale ?)
 - l'utilité de la donation entre époux en présence d'enfants issus d'un autre lit
 - + testament possible pour augmenter ses droits



2. PROTÉGER SES ENFANTS

- Si vous souhaitez rétablir l'égalité entre tous vos enfants**, il peut être judicieux de réaliser une donation-partage. Vous décidez de votre vivant, du devenir de vos biens.
- Si vous souhaitez favoriser certains enfants par rapport à d'autres**, il est possible de leur léguer la quotité disponible de votre patrimoine ou l'usufruit d'un bien immobilier par testament. Attention à ce que cela n'empiète pas sur les droits du conjoint.
- Adoption des enfants du conjoint** : optimisation de la transmission patrimoniale, concrétisation d'un lien affectif.

3. L'ASSURANCE - VIE

Quant à l'assurance vie, elle permet de transmettre par une rédaction rigoureuse de la clause bénéficiaire, votre patrimoine aux personnes de votre choix, en dehors des règles successorales.

Dans le cadre d'une transmission au conjoint ou au partenaire de PACS, **les sommes versées sont totalement exonérées d'imposition** (hors prélèvements sociaux sur la plus-value de 17.2 %).

Dans le cadre d'une transmission à tout autre bénéficiaire, votre concubin ou vos enfants, **les sommes versées avant vos 70 ans bénéficient d'un abattement de 152 500 €, et sont soumises à des taux d'imposition inférieurs aux droits de mutation à titre gratuit (20 % au lieu de 60 %).**

Nous nous tenons à votre écoute pour de plus amples informations.

LES CHIFFRES DE LA RENTREE

IMPÔTS			
SEUIL EFFECTIF D'IMPOSITION		PLAFONNEMENT DES NICHES FISCALES	
Revenu déclaré 16 571 €	Revenu net imposable 14 918 €	10 000 €	18 000 €
PFU (2017) Revenu du patrimoine : 30 %	CSG DÉDUCTIBLE SUR LES REVENUS D'ACTIVITÉS 6,8 %	NOUVEAUX TAUX DES PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX 17,2 %	
NOUVEAUX SEUILS DE RÉGIMES MICRO BIC BNC			
Activités de ventes : 170 000 € de CA HT		Prestations de service : 70 000 € de CA HT	
ÉPARGNE			
LIVRET A ET LIVRET BLEU (depuis le 1er août 2015)			
Taux de rémunération : 0,75 %		Plafond : 22 950 €	
PEL 1 % (Taux de rémunération - Brut hors prime d'épargne depuis le 01/08/16)	ASSURANCE VIE 1,50 % (Taux moyen fonds en euro 2017)	PEA 150 000 € (Plafond au 01/01/14)	PEA / PME 75 000 € (Plafond au 01/01/14)

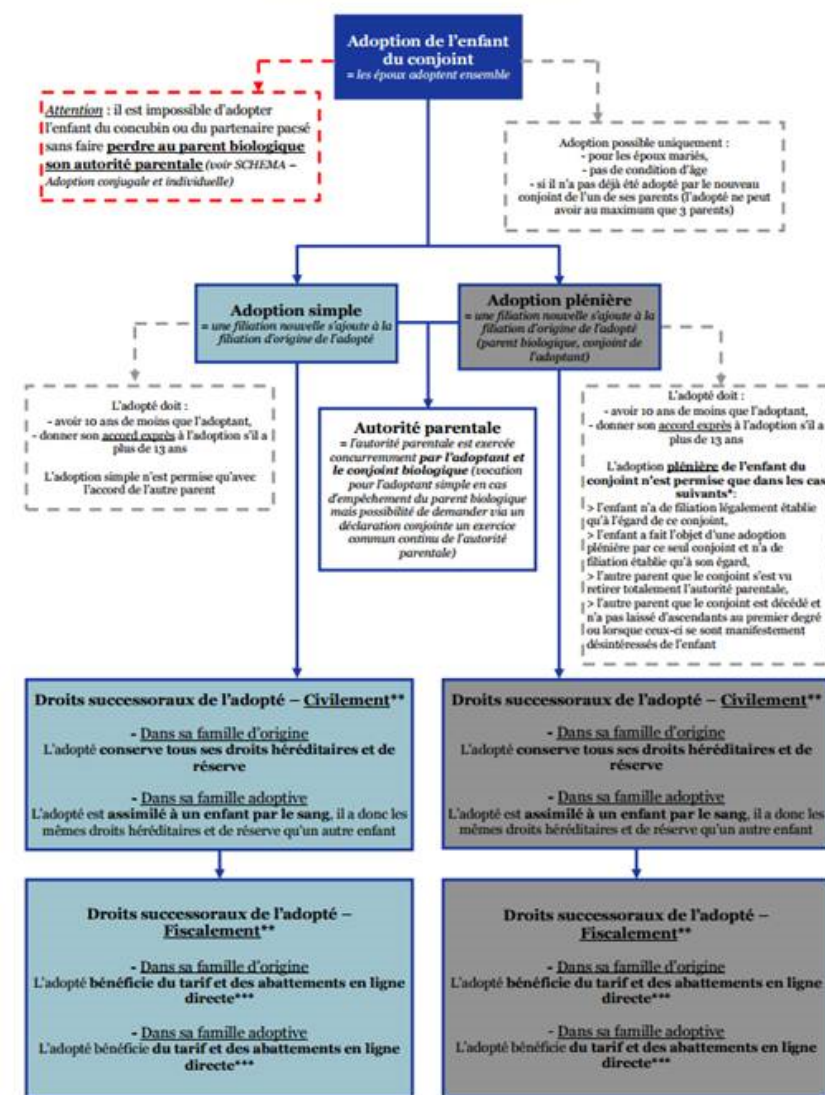
L'ADOPTION

LE CAS PRECIS DE L'ADOPTION DE L'ENFANT DU CONJOINT

7

L'adoption est un acte juridique établissant entre deux personnes (l'adoptant et l'adopté) des relations de droit analogues à celles qui résultent de la filiation. Il existe deux formes d'adoption :

- **L'adoption plénière** : elle confère à l'enfant une filiation qui se substitue à sa filiation d'origine, l'enfant cesse d'appartenir à sa famille par le sang.
- **L'adoption simple** : elle confère à l'enfant une filiation nouvelle qui s'ajoute à sa filiation d'origine, l'enfant continue d'appartenir à sa famille par le sang mais appartient également à sa famille adoptive.



Les différents cas concrets rencontrés au sein du cabinet :

- M. M. est marié en séparation de biens, il a deux enfants issus d'une précédente union. Il a aussi d'excellents rapports avec la fille de son ex-conjointe. Madame M. qui souhaiterait gratifier une des filles de M. M et M. M souhaiterait protéger la fille de sa précédente union.

Préconisation : Adoption simple dans les deux cas, procédure simplifiée pour l'adoption du conjoint.

- Monsieur B. est marié en séparation de bien avec Madame B, chacun a deux enfants issus d'un précédent mariage. Le patrimoine de M. B est conséquent. Il a élevé les enfants de Madame B et conserve des liens plus forts avec ces derniers qu'avec ses propres enfants. Il se pose la question de la transmission.

Préconisation : adoption des enfants de Madame B.

- M.D est marié sous le régime de la séparation de biens, père de 2 enfants issus d'une précédente union, dont la mère est décédée. Mme M. n'a pas d'enfants. Elle a une mère et deux frères. Une donation entre époux ainsi qu'un testament a été mis en place afin de protéger le conjoint survivant. Si M.D décède le 1er, les enfants de M.D n'étant pas héritiers de Mme, ne pourront être gratifiés par Mme. que par le biais d'un testament, avec l'inconvénient principal du coût des droits de succession : 60%.

Préconisation : adoption par Mme des enfants de M.D.

ADOPTER L'ENFANT DU CONJOINT: COMMENT EST-CE POSSIBLE ?

Pour adopter l'enfant du conjoint, il faut être soit marié, soit pacsé. Il y aura alors partage de l'autorité parentale. Il n'est pas nécessaire d'obtenir un agrément administratif ou d'avoir plus de 28 ans.

L'adopté doit avoir au moins 10 ans de moins que l'adoptant. L'adoption simple de l'enfant du conjoint est possible à condition que l'autre parent ait consenti à l'adoption. **L'enfant ne peut avoir au maximum que 3 parents** (ses parents initiaux et le nouveau conjoint d'un des parents).

L'adoption peut se faire **soit de manière simple, soit de manière plénière** (conditions prévues à l'article 345-1 du code civil).

En cas d'adoption plénière, l'adoptant et son conjoint ou les adoptants choisissent, par déclaration conjointe, le nom de famille dévolu à l'enfant : soit le nom de l'un d'eux, soit leurs deux noms accolés dans l'ordre choisi par eux, dans la limite d'un nom de famille pour chacun d'eux.

en cas d'adoption simple, le nom de l'adoptant est ajouté au nom de l'adopté, et si l'adopté est majeur, il doit consentir.

Si l'adoptant venait à décéder, en cas d'adoption plénière, la filiation à l'égard du conjoint et de la famille de celui-ci subsiste. **En matière civile, l'enfant adopté a les mêmes droits successoraux et de réserve héréditaire que s'il était un enfant par le sang.** Fiscalement, les transmissions entre adoptants et adoptés bénéficient de plein droit du **régime fiscal des transmissions à titre gratuit en ligne directe, qu'elles aient lieu en voie descendante ou ascendante.**

En cas d'adoption simple, l'adopté **conserve ses droits héréditaire et de réserve dans sa famille d'origine et, fiscalement, il bénéficie du tarif des abattements en ligne direct.**

Dans sa famille adoptive, il a les même droits successoraux et de réserve qu'un enfant lié par le sang, sans être réservataire dans la succession des ascendants adoptifs.

Crèche à Bethleem



Aujourd'hui, "La crèche" est un lieu bien particulier à Bethléem, un endroit animé par les gazouillis et les rires d'enfants. Mais également, par une souffrance encore enfouie dans le cœur de chacun d'eux. La crèche accueille des enfants que des mamans n'ont pu garder et qui sont recueillis par la communauté apostolique des Sœurs de Saint Vincent de Paul. C'est en 1885, en Cisjordanie que se sont installées les Sœurs de Saint Vincent, répondant à l'appel de l'évêque de Bethleem pour se mettre au service des plus nécessiteux. Cette institution catholique a ouvert un dispensaire dans une petite maison et s'est vite retrouvée à s'occuper d'enfants abandonnés, meurtris par les abus, ou encore issus de l'inceste. Leur vocation première : l'assistance aux malades. Dès 1894, l'hôpital de la Sainte famille voit le jour, suivi de la crèche, qui s'est finalement imposée à la communauté. Pour pallier aux besoins financiers de l'orphelinat, elles ont ouvert le St Vincent Guest House et y reçoivent des touristes, ce qui leur permet de s'autofinancer. En effet, elles ne perçoivent pas d'aides à part les dons. **71 personnes sont employées et travaillent pour ces enfants.**

Association Solidarité Tam-Tam

La promotion de l'Apiculture moderne au village de Kulmaasga



La production du miel Au total, 32 ruches ont été colonisées sur les 40 ruches mise en service.

135 litres de miel ont été obtenus soit en moyenne 4 litres de miel par ruche, soit **202 Kg.**

Le suivi est fait par les élèves catéchistes. Ils sont chargés de surveiller les ruches et de les approvisionner en eau. Ils s'organisent pour la récolte.

Difficultés : particules de cire dans le miel Perspectives En perspective, l'OCADES Koupéla compte enfumer les ruches restantes. Acquérir le matériel d'extraction et de filtrage du miel à partir des recettes obtenues de la vente du miel. Une production génératrice de revenus.

Association REHAB

L'association REHAB a été créée en 2007. Elle émane du CHS de Sarreguemines. Son objectif principal est de permettre à des patients souffrant de handicap psychique d'acquérir des compétences nouvelles destinées à augmenter leurs chances d'accès à l'emploi et d'améliorer leur qualité de vie. C'est sous l'impulsion du Chef de service (Dr. Frédéric TRIEBSCH) et grâce à l'effort conjugué de soignants, de partenaires divers et de l'apport financier de la Fondation Financière de l'Echiquier (sensibilisée par M.GALLIZZI) qu'elle a véritablement pris son essor à partir de 2011.

Aujourd'hui, l'association répond à diverses commandes de travail (chantiers thérapeutiques extérieurs, travaux en faveur d'autres patients en besoin). Avec un volume d'heures annuelles travaillées (8600h en 2018), la progression depuis 2007 se situe à + 115% et la file active (30 patients en 2018 pour 5 en 2007) s'est considérablement accrue.

Son champ d'actions s'est nettement diversifié et l'accueil de patients, après s'être opéré au niveau du service, s'étend désormais à l'ensemble des pôles de l'établissement.



Europe raid

"L'Europ'Raid en trois mots : une expérience inoubliable ! Un projet qui a duré un an depuis la préparation jusqu'au grand départ et qui nous a apporté beaucoup de choses, qui nous a fait grandir, qui nous a permis de faire de très belles rencontres, de découvrir les pays européens, leur culture, un peu de leur histoire, de prendre conscience qu'il y a de grandes inégalités, des retards de développement conséquents et une grande pauvreté dans certains pays, notamment l'Albanie qui nous a beaucoup marquée tous les trois. Nous avons également pu profiter de la beauté et de la diversité des paysages avec un coup de cœur pour le Monténégro, d'apprendre à vivre à plusieurs et à communiquer autrement qu'avec le langage, de vivre la solidarité entre équipages... nous pourrions parler de cette aventure pendant des heures, rien que d'y penser nous en avons des étoiles dans les yeux !"



Inspiration automnale 2019

OÙ SORTIR ?

MONSIEUR IBRAHIM ET LES FLEURS DU CORAN THÉÂTRE

Vendredi 10 janvier 2020 à 20h30 - Scène de l'Hôtel de Ville

Avec Éric-Emmanuel SCHMITT

Paris, les années 60. Momo, un garçon juif de douze ans, devient l'ami du vieil épicier arabe de la rue Bleue pour échapper à une famille sans amour. Mais les apparences sont trompeuses : Monsieur Ibrahim n'est pas arabe, la rue Bleue n'est pas bleue et la vie ordinaire peut ne pas être si ordinaire.



QUE LIRE ?

CHARLES PÉPIN



Les vertus de l'échec

"Et si nous changions de regard sur l'échec ?

En France, échouer est mal perçu. Nous y voyons une faiblesse, une faute, et non un gage d'audace et d'expérience.

Pourtant, les succès viennent rarement sans accroc. Charles de Gaulle, Rafael Nadal, Steve Jobs, Thomas Edison, J.K. Rowling ou Barbara ont tous essuyé des revers cuisants avant de s'accomplir.

Relisant leurs parcours et de nombreux autres à la lumière de Marc-Aurèle, Saint Paul, Nietzsche, Freud, Bachelard ou Sartre, cet essai nous apprend à réussir nos échecs.

Il nous montre comment chaque épreuve, parce qu'elle nous confronte au réel ou à notre désir profond, peut nous rendre plus lucide, plus combatif, plus vivant. Un petit traité de sagesse qui nous met sur la voie d'une authentique réussite.

QUE VOIR ?

Le chardonneret

Theodore "Theo" Decker n'a que 13 ans quand sa mère est tuée dans une explosion au Metropolitan Museum of Art. Cette tragédie va bouleverser sa vie : passant de la détresse à la culpabilité, il se reconstruit peu à peu et découvre même l'amour. Tout au long de son périple vers l'âge adulte, il conserve précieusement une relique de ce jour funeste qui lui permet de ne pas perdre espoir : un tableau d'un minuscule oiseau enchaîné à son perchoir. Le Chardonneret.

Le chardonneret fut l'un des livres marquants de l'année 2014 : The Goldfinch, en VO, troisième roman de Donna Tartt, lui permit de remporter le Prix Pulitzer la même année.

Au cinéma dès le 18/09/2019 avec Nicole KIDMANN.



Inspiration automnale 2019

ET POUR FINIR, LA RECETTE DU
CHEF !

Lentilles aux tomates et Gorgonzola de Yottam OTTOLENGHI



Ingédients:

- 1 oignon rouge émincé
- 1 cuil. à soupe de vinaigre de vin rouge
- 250 g de lentilles de Castelluccio ou vertes
- 1 gousse d'ail écrasée
- 3 cuil. à soupe cerfeuil ou de persil ciselé
- 3 cuil. à soupe de ciboulette hachée
- 4 cuil. à soupe d'aneth ciselé
- 80 g de gorgonzola doux en morceaux
- huile d'olive
- Sel ou fleur de sel
- poivre

Préparation : 20 min

Cuisson : 2h

Pour 6 personnes



Instructions

Préparer les tomates séchées

Préchauffer le four à 130°C.

Couper les tomates en deux et les poser, côté peau sur une plaque de cuisson tapissée de papier sulfurisé ou d'un tapis de cuisson.

Répartir les brins de thym dessus et arroser d'huile d'olive et de velours de balsamique. Saupoudrer de sel.

Enfourner puis laisser cuire pendant 1h30 environ (perso, ça m'a pris presque 5 heures pour qu'elles soient mi-sèches).

Jeter le thym et laisser refroidir légèrement.



Préparer la salade de lentilles

Pendant ce temps, mettre l'oignon dans un saladier moyen, verser le vinaigre et saupoudrer de sel.

remuer puis laisser reposer pendant quelques minutes pour que l'oignon s'attendrisse un peu.

Mettre les lentilles dans une casserole, couvrir largement d'eau bouillante et laisser cuire selon les indications portées sur le paquet.

Les égoutter et les mélanger, encore tièdes, avec l'oignon émincé.

Ajouter alors 3 cuil. à soupe d'huile d'olive, l'ail et un peu de poivre.

Mélanger et laisser refroidir avant d'incorporer les herbes.

Goûter et rectifier l'assaisonnement si nécessaire.

Pour servir, présenter les lentilles dans un plat de service ou dans un saladier peu profond.

Disposer, sur le dessus les tomates et le gorgonzola.

Arroser avec le jus de cuisson des tomates et servir.